

Quinoa



Dossier pédagogique

« C'est grâce aux actions directes des précurseurs du changement social, que celles-ci fussent pacifiques ou violentes, que la conscience humaine, la conscience des masses, s'éveille au besoin de changement. Il serait absurde de prétendre qu'aucun résultat positif n'a jamais été obtenu par l'action politique traditionnelle ; parfois de bonnes choses en résultent. Mais jamais sans que la révolte individuelle, suivie de la révolte des masses ne l'y contraigne. L'action directe est toujours le héraut, l'élément déclencheur, par laquelle la grande masse des indifférents prend conscience que l'oppression devient intolérable. »

Voltaire de Cleyre, activiste américaine, 1866-1912, De l'Action Directe

Pourquoi un jeu sur la désobéissance civile aujourd'hui ?

Octobre 2018. Alors que la loi sur les visites domiciliaires visant à criminaliser les hébergeurs/euses de migrant.e.s n'est pas passée, quatre familles qui hébergent des migrant.e.s sont la cible de perquisitions. On observe une réelle volonté de criminaliser la solidarité. Face à l'intimidation, comment réagir ? **Faut-il parfois désobéir ? Que nous apprend l'Histoire des femmes et des hommes qui, dans différents contextes, ont choisi de désobéir face à l'injustice ?**

Obéir c'est donc soutenir, et face à une dictature démissionner signifie au contraire résister. C'est donc une nécessité que de désobéir à l'ordre inique car il ne saurait y avoir de droit sans morale. Foin donc des intouchables, des irresponsables et de la raison d'État ! Les jeunes générations doivent toujours avoir à l'esprit la question sans cesse récurrente du rapport à l'ordre, à la légalité, à la continuité de l'État. Il est en effet des situations où encore plus qu'un devoir de vigilance, s'impose un choix de résistance. Car « le pouvoir ne s'impose que du seul consentement de ceux sur lequel il s'exerce ».(Étienne de la Boétie).

...Explorer toutes les possibilités de résistance, y compris celles qui sont parfois considérées comme marginales parce qu'elles sont illégales. Parce que les moyens de résister face aux injustices ne seront jamais trop nombreux et permettre à chacun.e, en explorant différentes manières d'agir, de trouver celle qui lui convient.



Un héros – une héroïne n'est jamais seul.e

Le jeu permet de découvrir des actrices et acteurs des luttes d'hier et d'aujourd'hui. Si ces personnages ont joué un rôle important dans l'Histoire, il faut avoir conscience qu'à cause des mécanismes de domination qui sont à l'œuvre, les projecteurs sont malheureusement trop souvent exclusivement tournés vers des hommes, blancs. Nous avons donc tenté d'offrir une certaine diversité dans les actrices et acteurs choisi.e.s, tant au niveau du genre que de l'origine. Par ailleurs, derrière les noms retenus existent généralement des mouvements bien plus larges, des femmes et des hommes sans lesquelles les luttes n'auraient pu aboutir.

Résister n'est pas un crime !

La désobéissance civile en 10 critères¹

Tout acte d'opposition n'est pas assimilable à la désobéissance civile. Celle-ci obéit à certains critères :

1. C'est une action politique

Les actes visent à faire changer la loi. Dans une démocratie, c'est le pouvoir législatif qui seul change la loi. Dans l'Inde occupée par le colonisateur britannique, Gandhi voulait l'autonomie de son pays.

2. C'est une action juridique

L'action au niveau juridique ne doit pas être négligée, à chaque fois que c'est possible. En France, la défense des « désobéissants » peut prendre appui sur certaines dispositions juridiques.

Il s'agit de faire prendre en compte un droit garanti par la constitution par les magistrats. C'est ainsi que le principe de précaution a pu être invoqué lors des procès pour fauchage de plants OGM. L'article 2 de la Charte de l'environnement affirme : « *Toute personne a le devoir de prendre part à la préservation et à l'amélioration de l'environnement.* » [...]

Même s'il est peu utilisé, l'article 2 de la Déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 autorise le droit de résistance à l'oppression : « *Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'Homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.* »

3. C'est une action collective

La désobéissance civile, du fait même de son objectif politique de promotion d'un projet pour la société, ne peut s'envisager que si elle rassemble un nombre plus ou moins important de protagonistes. Le fait qu'elle soit initiée par un petit nombre ne contredit pas ce caractère collectif car l'extension du nombre de participant·e·s est recherchée.



¹ Source : https://france.attac.org/archives/spip.php?article7333#outil_sommaire_1

4. C'est une action organisée

Pour être efficaces, les actes sont décidés collectivement et planifiés. C'est ainsi que les medias peuvent être sollicités afin de donner un maximum de résonance aux actions effectuées.

5. C'est une action tenace

On ne gagne pas du premier coup. L'engagement doit s'inscrire dans la durée jusqu'à la victoire.

6. C'est une action ciblée

Les revendications doivent être clairement identifiées et exprimées.

7. C'est une action publique

Agissant au nom d'un droit jugé supérieur, désireux de vouloir changer l'ordre des choses pour le modifier, les acteurs de la désobéissance civile n'agissent pas en catimini, mais au grand jour. Ils revendiquent ouvertement auprès des media, des puissances publiques, de l'opinion publique.

8. C'est une action non-violente

La non-violence est une stratégie voulue. Elle relève d'une tactique et de l'évaluation des rapports de force. Elle prend appui sur la conviction selon laquelle une action revendicative non-violente est plus efficace, à la longue, que la violence. Il s'agit de convertir l'adversaire, pas de le réduire. La proportionnalité des moyens utilisés s'inspire du concept juridique de légitime défense. Une atteinte aux biens sera proportionnée à l'agression subie et elle aura surtout un caractère symbolique.

9. C'est une action risquée

La-le « désobéissant-e » s'expose à la répression. Des poursuites judiciaires peuvent être engagées contre elle-lui ; elle-il peut être condamné à la prison et à des amendes. La désobéissance civile n'est pas sans conséquence. Si elle-il refuse la violence à l'égard de ses adversaires, elle-il est soumis à la violence des propriétaires ou de l'Etat.

10. C'est une action constructive

La désobéissance civile revendique un autre ordre que l'ordre existant. Elle veut substituer de nouvelles lois aux lois existantes. Elle agit au nom de la justice et de la vérité.



La désobéissance civile n'est pas un crime²

Il faut distinguer :

- la **désobéissance civile**, qui viole une loi injuste et se veut non-violente ;
- la **désobéissance violente** qui elle aussi viole une loi injuste mais recourt à la violence pour défendre une cause juste ;
- la **désobéissance criminelle** qui viole une loi juste et le cas échéant n'hésite pas à recourir à la violence pour défendre une cause injuste.

Une action non-violente, c'est-à-dire ?³

Pour Dom Helder⁴, il y a trois sortes de violence :

- La première, mère de toutes les autres, est la violence institutionnelle, celle qui légalise et perpétue les dominations, les oppressions et les exploitations, celle qui écrase et lamine des millions d'hommes dans ses rouages silencieux et bien huilés.
- La seconde est la violence révolutionnaire, qui naît de la volonté d'abolir la première.
- La troisième est la violence répressive, qui a pour objet d'étouffer la seconde en se faisant l'auxiliaire et la complice de la première violence, celle qui engendre toutes les autres.

« Il n'y a pas de pire hypocrisie de n'appeler violence que la seconde, en feignant d'oublier la première, qui la fait naître, et la troisième qui la tue. »



² Source : Jean-Marie Muller, *Philosophe Français, L'impératif de désobéissance*, p. 192

³ Source : <http://www.bepax.org/publications/analyses/non-violence,0000097.html>

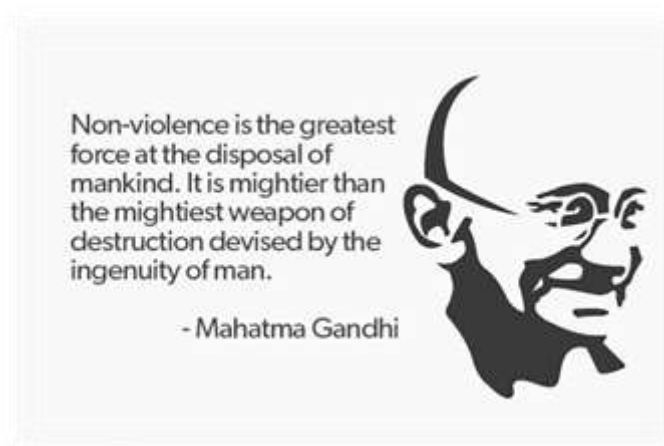
⁴ Mgr Dom Helder était un archevêque brésilien, né en 1909 et mort en 1999. Grand défenseur des droits de l'homme et l'un des idéologues de la Théologie de la Libération, il s'est opposé à la dictature dans son pays.

La non-violence est tout à la fois une **éthique** qui refuse le processus de légitimation de la violence et qui prône le respect de la personne humaine et de la vie ; et une **attitude** qui encourage à la prise de responsabilité de chacun. La non-violence est un mode de relation qui favorise le dialogue et la médiation dans une approche constructive des conflits et qui peut se traduire par des **actions collectives** de grande échelle. La non-violence, c'est également un **projet** : celui de construire une culture de paix, une société démocratique basée sur la tolérance et le respect de chacun.

La non-violence peut se résumer par la formule « **ni hérisson, ni paillason** » : ne pas blesser, ne pas se laisser piétiner.

De manière synthétique, nous pourrions définir la non-violence comme suit :

- La non-violence porte en elle les **valeurs** de fraternité, de respect, de paix, de liberté, de responsabilité et de bienveillance mutuelle ;
- Elle est une **requête de sens**, un **idéal** à atteindre, un processus en perpétuelle construction ;
- Agir par la non-violence consiste à **dé légitimer la violence**. C'est considérer la violence comme une atteinte à l'humanité des autres mais également à celle de celui qui la défend. C'est le respect, en pensée, en parole et en action, de la vie de l'autre.
- La non-violence n'est pas une idéologie, mais plutôt une **philosophie** à adopter dans nos attitudes et nos actions quotidiennes ;
- Elle est une **manière d'être** dans le sens où elle vise un mode de vie en société dans lequel les relations entre les personnes sont fondées sur les principes de solidarité et de respect. Elle est une **manière de faire** dans le sens où elle consiste à mettre en place des moyens d'actions dans le but de résoudre positivement les conflits sans avoir recours à la violence ;
- Son but est de résister face aux injustices, avec **d'autres armes** que celles de la violence, des armes plus efficaces car elles n'engendrent pas une nouvelle violence, permettant ainsi de sortir du cercle vicieux de la violence ;
- La non-violence **n'est pas le pacifisme**. Alors que le pacifiste refuse toute forme de violence, le non-violent l'admet dans certaines circonstances, mais toujours de manière dissuasive, jamais offensive ;
- Enfin, la non-violence, c'est aussi chercher à **comprendre la violence**, afin d'identifier ce qui l'engendre. Mais chercher à comprendre la violence, ce n'est pas pour autant la justifier.



AGIR DIRECTEMENT SANS INTERMÉDIAIRE ET/OU DE MANIÈRE ILLÉGALE DANS UNE PERSPECTIVE DE CHANGEMENT SOCIAL.



LÉGALE

ACTIONS QUI NE SONT PAS CONSIDÉRÉES COMME DES DÉLITS CAR SOIT ELLES PROFITENT D'UN VIDE JURIDIQUE (ÉTEINDRE DES PUBLICITÉS LUMINEUSES), SOIT ELLES VIOLENT UN RÈGLEMENT INTÉRIEUR MAIS PAS UNE LOI (PORTER DES LONGS CHEVEUX À L'ÉCOLE), SOIT ELLES NE RELÈVENT QUE DU TROUBLE DE L'ORDRE PUBLIC (CHANTER DANS UN SUPERMARCHÉ), SOIT ELLES SONT TOUT À FAIT LÉGALES (BOYCOTTER UNE MARQUE, E-ACTIVISME)

GREVE

ILLÉGALE

DÉSŒBÉISSANCE CIVILE

COLLECTIVE - ILLÉGALE - PUBLIQUE - AU NOM DE L'INTÉRÊT GÉNÉRAL SUPÉRIEUR
DERNIER RECOURS - ASSUME LES CONSÉQUENCES - NON VIOLENTE

DIRECTE

VIOLER UNE LOI
POUR LA DÉNONCER
manifeste des 343 femmes qui déclarent avoir avorté, les masses critiques, objection de conscience,...

INDIRECTE

VIOLER UNE LOI POUR DÉNONCER D'AUTRES LOIS
bloquer la voie publique pour empêcher un événement, pénétrer dans une centrale nucléaire

pavé dans la banque, sabotage

ILLÉGALE

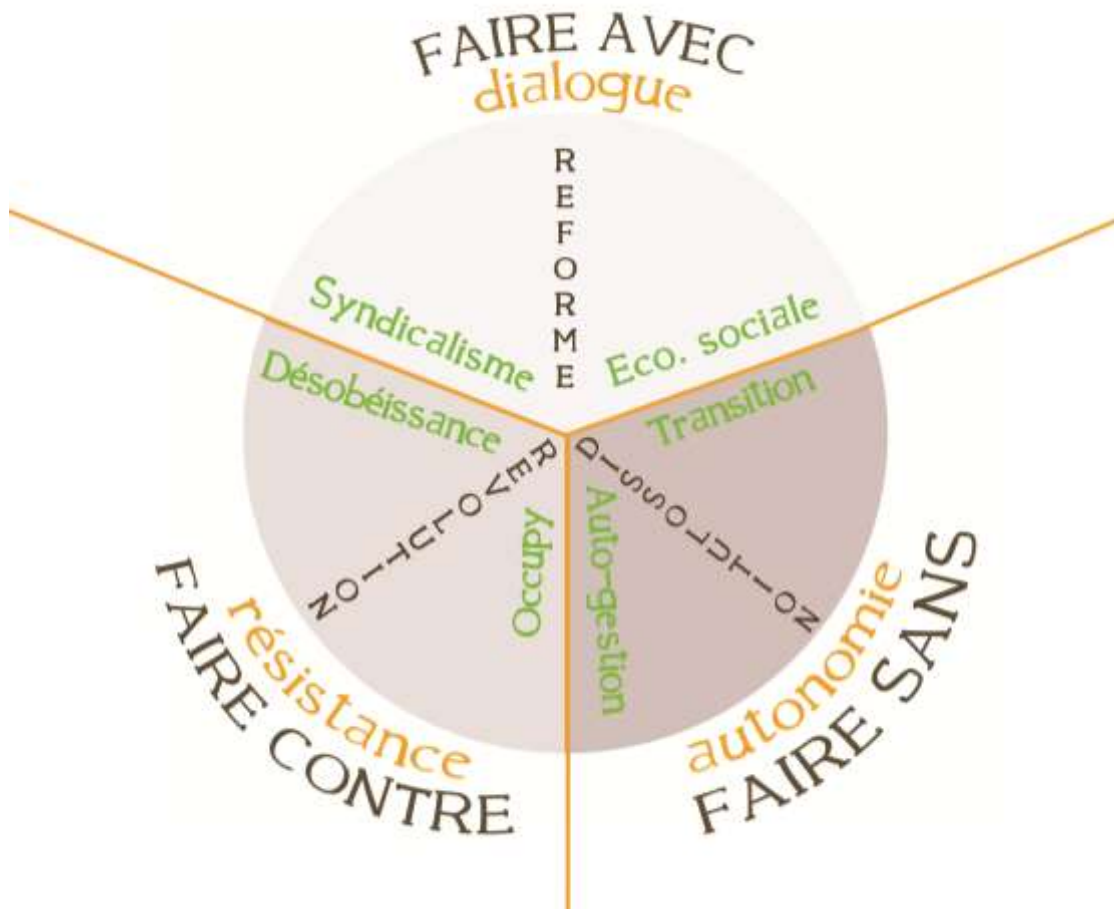
insurrection armée
poser des bombes
prise d'otage
séquestration de patron

ACTION DIRECTE NON-VIOLENTE

ACTION QUI VIOLÉ UNE LOI SANS RESPECTER LES 7 CRITÈRES DE LA DÉSŒBÉISSANCE CIVILE

mener son ADNVP de manière anonyme, faire une action collective pour des intérêts individuels (NIMBY), hacking, certaines formes de sabotage

Les trois stratégies d'actions face au pouvoir



Des exemples d'action aujourd'hui

Thématiques	Agir avec	Agir sans	Agir contre
Droits des étrangers Droits de l'Homme / Paix	Ligue des droits de l'homme, interpeller la CEDH, Amnesty international	Education permanente, Ouvrir un squat pour héberger sans-papiers, Organiser tables de conversation	Camp No Border, empêcher une expulsion, Wikileaks, Agir Pour la Paix
Accès à la terre – souveraineté alimentaire Biodiversité Environnement	Plaidoyer contre l'accaparement des terres, FIAN, Via Campesina, CNCJ, Avaaz, Oxfam MDM et solidarité, WWF	Terre en vue, Réseau des Gasap, Création d'habitats groupés, Kokopelli via Bourse d'échange de semences, Potager collectifs, Villes en transition, comités de quartier, Education populaire	Reclaim the fields, Zones A Défendre, Field Liberation Movement, Faucheurs d'OGM Camp action Climat
Egalité hommes-femmes	Le Monde selon les Femmes (Gender mainstreaming)	Vie Féminine (renforcement des femmes)	La Barbe, Femen
Lutte anti-austérité, Traités de libre échange, Lutte altermondialiste	Motions hors-TTIP, CETA, TISA dans les communes, Interpellations politiques, participer à un référendum, Alliance D19-20	Plateformes d'information sur les impacts dans les différents secteurs, Assemblées populaires, comités d'habitants	Alliance D19-20, Collectif Flashmob Stop TTIP, Artivist, Black Bloc, Les Indignés

Pour aller plus loin...

Extraits choisis de « Désobéir », un dossier de Laure de Hessel paru dans le magazine Imagine Demain le Monde, n°127

De Thoreau aux objecteurs de conscience

La notion de désobéissance civile est principalement venue des Etats-Unis, au 19^e siècle, « à l'époque où la démocratie essaie de se réinventer sur le sol américain — à partir de ses sources européennes », écrivent Sandra Laugier et Albert Ogien dans *Pourquoi désobéir en démocratie*.

Pour les précurseurs du mouvement, les philosophes Henry David Thoreau et Ralph Waldo Emerson, nous avons non seulement le droit mais aussi le devoir de désobéir face à un Etat qui agit contre ses propres principes. Thoreau refusera ainsi de payer ses impôts, au motif qu'il ne se reconnaît pas dans ce gouvernement « du peuple » qui fait la guerre au Mexique et est favorable à l'esclavage.

En Europe, c'est sous la forme de l'objection de conscience – et du refus du service militaire au nom d'un idéal anti-militariste – que la désobéissance prendra notamment corps dans les années 60-70.

Plus récemment, en France, elle reviendra au devant de la scène publique autour de la loi sanctionnant le « délit de solidarité » pour toute personne venant en aide aux migrants.

Dans tous les cas, la désobéissance concerne des citoyens qui refusent de se soumettre à des lois ou à des actes posés par l'État censé les représenter ; lois et actes allant selon eux à l'encontre de valeurs ou de principes supérieurs.

Pour Danièle Lochak, professeur émérite de droit public à Paris Nanterre, ancienne présidente du GISTI (Groupe d'information et de soutien des immigrés), « le désobéissant est celui qui, dans sa stratégie de combat politique, s'expose à être sanctionné, montrant ainsi à quel point il est prêt à lutter. Le débat prend parfois une tournure très philosophique : on fait appel à un droit naturel, mais aussi à la notion de conscience. Personnellement, je trouve cette approche dangereuse, car elle peut être aussi au service de visions rétrogrades de la société. »

Et la spécialiste de citer notamment ces groupes pro-vie s'enchaînant à la porte d'un centre médical pratiquant l'avortement ou ces maires refusant de marier un couple homosexuel et faisant ainsi entrave à la démocratie. Dans ce cas, il ne s'agit pas d'élargir nos droits, mais au contraire de les restreindre. « *Quoi qu'il en soit, on évolue sur une ligne de crête assez fragile. Des arracheurs de plants d'OGM restreignent-ils ou augmentent-ils nos droits ? Raison pour laquelle il me semble hasardeux d'en appeler à la conscience pour justifier la désobéissance.* »

Pour cette juriste, une autre notion clé, est l'illégalité, qui permet de « réveiller la majorité silencieuse ».

Par exemple, Thoreau ne reste qu'une nuit en prison – bien malgré lui, sa tante ayant payé sa dette aux impôts – mais le procès, l'enfermement, constituent autant d'occasions de

donner du poids à une cause, d'en faire la publicité, d'argumenter face aux autorités.

« Dès la préparation de l'opération d'arrachage des pommes de terre OGM à Wetteren , explique Stéphanie Damblon, activiste et formatrice chez Agir pour la paix, nous avons effectivement décidé que certains d'entre nous rentreraient dans le champ pour que l'acte illégal soit effectivement posé. C'était important pour la suite du combat. » Manifester devant des grilles n'a de toute évidence pas le même impact que les faire tomber.

Derrière l'acte de désobéir, il y a aussi l'idée de non-violence. *« Avoir recours à la violence dénaturerait ce pourquoi nous militons, poursuit l'activiste, notre force, précisément, c'est de ne pas avoir besoin de la force. »*

« Qui dit non-violence ne veut pas dire passivité, nuance par ailleurs Manuel Cervera-Marzal. On a parfois tendance à édulcorer l'action de personnages comme Martin Luther King ou Gandhi, alors que c'étaient de vrais révolutionnaires. Ils voulaient provoquer une rupture dans le système et refusaient des améliorations à la marge. Gandhi estimait d'ailleurs qu'entre la lâcheté et la violence, il fallait choisir la violence ».

Ainsi, les actions de désobéissance dénoncent le plus souvent des violences étatiques ou de structures qui ne sont quelquefois plus perçues comme telles. *« Face à ces violences-là, quelle réponse légitime pouvons-nous apporter ? s'interroge Stéphanie Damblon. Est-ce que détruire du matériel, c'est violent ? Est-ce que pousser un garde de sécurité ou lui mettre une gifle pour entrer dans un bâtiment, c'est violent ? A chacun d'évaluer en fonction des moments, de la situation. Pour nous, ne pas provoquer, ne pas entrer dans l'escalade, nous donne plus de force, mais ce n'est pas l'opinion de tous les activistes. »*

Glossaire

Action directe non-violente

Réalisée de façon collective, par un groupe qui peut être relativement restreint, l'action directe cible une question précise, au moyen d'un acte dont l'éventuelle illégalité est alors ouvertement revendiquée (le plus souvent, il s'agit de porter « atteinte » à une propriété privée). Les protagonistes ne demandent pas l'assentiment des autorités. Ils s'adressent en direct, sans intermédiaire, à leurs cibles, ils agissent ou réagissent pour empêcher un événement, l'intervention d'un acteur public ou d'une entreprise privée. A leurs yeux, ceux-ci vont à l'encontre de l'intérêt commun.

Ces activistes vont par exemple s'attacher à des arbres pour leur éviter d'être abattus, empêcher un avion de décoller pour refuser une expulsion, déployer une banderole sur un bâtiment officiel pour dénoncer les agissements de ceux qu'il représente, etc. Très souvent ludiques, ces actions directes non-violentes seront photographiées, diffusées sur les réseaux sociaux. Avec généralement un objectif : faire le *buzz* et propager le plus largement possible leur message.

Désobéissance civile

Elle fait partie des actions directes non-violentes et leur ressemble presque trait pour trait. A une exception près : la loi que les militants enfreignent est précisément ici celle qu'ils entendent faire changer, en faisant appel à des principes éthiques. Sa transgression a clairement pour but de forcer les autorités à la modifier ou à la supprimer.

Cette opération est donc publique, veut sensibiliser la majorité « endormie ». Les militants assument pleinement les risques d'une sanction. Parfois, ils vont même la rechercher, cette sanction étant l'occasion de débattre.

Par exemple, squatter un immeuble pour y loger des personnes au nom du droit au logement qui serait à leurs yeux supérieur au droit relatif à la propriété privée est un acte de désobéissance civile.

Objection de conscience

Dans ce cas, il s'agit d'une démarche individuelle qui consiste à refuser d'obéir à une obligation imposée par une autorité publique, religieuse ou autre : l'appelé qui refuse d'accomplir son service militaire, un fonctionnaire qui refuse d'obéir à un ordre pour une raison de conscience ou de morale personnelle.

Apprendre à désobéir

Obéir, nous l'avons tous (plus ou moins) appris quand nous étions plus jeunes, avec nos parents, nos professeurs. Devenus adultes, nous attendons des enfants que nous côtoyons qu'ils obéissent à leur tour. Mais que veut dire « obéir » ? Est-il possible, au contraire, d'apprendre à désobéir ?

« Obéir à des règles nous permet de vivre en société, rappelle la docteure en psychologie et professeure honoraire de l'ULB Edith Merinfeld. Et, pour un enfant, c'est aussi sécurisant d'avoir un cadre, des limites. » Un cadre précis sur lequel les parents se mettent d'accord et auquel ils se tiennent – fixer une règle et ne s'en souvenir qu'épisodiquement est incohérent sur le plan pédagogique. *« Si les lois sont claires, quand on désobéit, on sait alors pourquoi. C'est ainsi que nous apprenons à être responsables. Un adolescent va pouvoir prendre son indépendance en se rebellant contre ces règles, en questionnant leur justesse. S'il est face à quelque chose de mou, il s'enfoncé, ne peut pas acquérir d'autonomie. »*

La rigueur par rapport aux règles **est** comparable à un curseur placé sur une ligne et dont l'emplacement peut se discuter, changer avec l'âge de l'enfant, mais qui traverse également toute l'histoire de l'éducation. *« Le "bon sens commun" (dont il faut souvent se méfier) considère que l'obéissance est au cœur de l'éducation, constate Grégory Chambat, enseignant, auteur et animateur de la revue N'autre école. C'est oublier que deux*

conceptions de l'éducation s'affrontent : il y a une éducation à et dans la liberté, qui vise l'émancipation et une éducation à la soumission. »

Cette dernière – notamment mise en œuvre dans l'Allemagne du 19^e siècle avec, pour partie au moins, les conséquences politiques que l'on connaît – inculque l'obéissance « *non pas pour que l'enfant devenu adulte s'en défasse, mais bien dans une perspective de maintien de l'ordre social* », poursuit l'enseignant.

Une école de la discussion

Du côté de l'école, c'est donc le mandat social qui est à définir : quels adultes l'école veut-elle éduquer, façonner ? « *Veut-elle construire des gens soumis, questionne Benoît Galand, professeur en psychologie de l'éducation à l'UCL, ou des personnes qui deviendront maître d'elles-mêmes... Et qui remettront éventuellement en question les règles ?* »

Aujourd'hui, l'autorité ne va plus « de soi ». Il ne suffit plus de dire « *il faut m'obéir parce que je suis professeur* ». Et chacun de bricoler un peu dans son coin. « *L'école doit évidemment garantir la sécurité dans son enceinte. Tous les élèves sont là pour apprendre, ce n'est pas négociable. Mais l'institution doit clairement définir les règles : comment sont-elles construites et pourquoi, quelles sont les limites, à quels espaces de négociation les règles ouvrent-elles, que se passe-t-il en cas de transgression.* »

Là, à nouveau, le curseur peut être placé en divers endroits. « *Il ne s'agit bien entendu pas de confondre désobéissance et laisser faire, ajoute Grégory Chambat. La question des règles est fondamentale et les pédagogies coopératives y ont beaucoup travaillé. L'idée est qu'un règlement sera beaucoup plus efficace, et beaucoup plus respecté s'il a été adopté et construit par le collectif et si c'est le collectif qui le maintient.* »

Selon le principe de base à l'œuvre dans la plupart des écoles, le professeur gère tout.

En partageant un peu de pouvoir, avec un conseil de classe par exemple, « *n'y a-t-il pas aussi une opportunité pour l'enseignant à ne plus être celui qui doit tout porter ?* », se demande Benoît Galand.

Ce n'est pas facile, il faut notamment être constant et respecter ses engagements – ne pas consulter les enfants pour finalement décider quand même entre adultes – sans devenir hyper-procédurier pour autant ; au risque d'en perdre le sens. Par ailleurs, si c'est la pédagogie elle-même qui est discutée ainsi, c'est sans doute toute l'école qui doit y participer, pas seulement une classe.

L'école peut-elle pour autant « apprendre à désobéir » ? Construire une pratique de la discussion, de l'écoute, de l'argumentation ; travailler avec les jeunes sur l'expression de leur éventuel désaccord à l'intérieur du système, en réfléchissant par exemple à la rédaction d'un courrier à la direction ou à une autre action non-violente ; apprendre à fonctionner en groupe... Toutes ces compétences seront utiles ! « *Quant à donner des exemples de désobéissance (Rosa Parks, Gandhi, etc.), c'est essentiel, pour que l'enseignement ne se limite pas à l'histoire des puissants et des dominants* », conclut Grégory Chambat. Et offrir aux adultes de demain un autre univers mental, où la désobéissance devient alors une valeur à part entière. -